

Conditions d'utilisation

La Ville de Québec fournit le portail des fournisseurs afin de faciliter votre rôle en tant que fournisseur de la Ville de Québec.

En accédant à ce portail, en l'utilisant et en naviguant, le fournisseur accepte d'être lié par les conditions ci-dessous. Si le fournisseur ne souhaite pas être lié par ces conditions, il ne peut pas accéder au portail, l'utiliser ou naviguer dans celui-ci.

Les conditions lient également tous les utilisateurs autorisés par le fournisseur à accéder au portail en son nom. Les fournisseurs et leurs utilisateurs autorisés sont responsables de l'utilisation du portail et des conséquences découlant de leurs activités, ainsi que de toutes mauvaises utilisations ou tous mauvais usages du portail.

Le fournisseur doit veiller à ce que les utilisateurs autorisés fournissent des informations complètes et véridiques sur le portail et que, le cas échéant, il communique ces modifications à la Ville de Québec sans délai dans le portail ou, si cela n'est pas possible, par courrier électronique à approvisionnements@ville.quebec.qc.ca. Le fournisseur doit, notamment, notifier sans délai si le droit des utilisateurs autorisés de le représenter pour leur accès au portail venait à expirer.

L'utilisation du portail et de l'information accessible à partir de celui-ci est à vos risques. Le fournisseur est tenu de vérifier et de contrôler l'exactitude de ces informations. Si l'information diffusée sur le portail contient des coquilles ou des inexactitudes et peut être incomplète ou périmée, la Ville de Québec se réserve le droit de corriger toute erreur, inexactitude ou omission et de mettre à jour l'information et la documentation en tout temps et sans préavis.

Le fournisseur ne peut pas utiliser ou copier le matériel de ce portail à des fins autres que les conditions d'utilisation du portail. Il doit s'assurer que les informations de connexion des utilisateurs autorisés ne sont pas divulguées à des tiers. Le fournisseur doit également veiller à ce que les tiers n'aient aucune possibilité de consulter le portail, y compris sous forme de captures d'écran ou d'imprimés. Après chaque utilisation, les utilisateurs autorisés doivent se déconnecter de la zone protégée par mot de passe. Si et dans la mesure où le fournisseur constate que des tiers abusent des informations de connexion, le fournisseur en informera la Ville de Québec sans délai.

De plus, le fournisseur ne peut pas utiliser le portail de quelque façon qui cause ou qui pourrait causer des dommages au portail et perturber la disponibilité et l'accessibilité de celui-ci.

Il est interdit au fournisseur d'utiliser le portail pour publier ou transmettre un contenu illégal, menaçant, calomnieux, diffamatoire, obscène, scandaleux, outrageux, pornographique ou blasphématoire, ou tout autre élément de contenu qui pourrait constituer ou encourager une conduite illégale.

Le fournisseur ne doit pas envoyer, utiliser, publier ou distribuer des logiciels malveillants, incluant, sans s'y limiter, un virus informatique, un logiciel espion, un vers, un cheval de Troie, un enregistreur de frappe, un programme malveillant furtif ou tout autre logiciel malveillant.

Le fournisseur est tenu de s'assurer, à ses frais, que sa configuration informatique et son accès Internet fonctionnent correctement et qu'il lui permet d'utiliser le portail.

La Ville de Québec, ses représentants et les autres parties qui interviennent dans la création ou la gestion de ce portail ne peuvent être tenus pour responsables des dommages, incluant, mais sans s'y limiter, les dommages indirects ou accessoires, ou des dommages et intérêts, quels qu'ils soient, pouvant découler de l'accès au portail ou par l'utilisation de celui-ci ainsi que de son contenu.

Si le fournisseur contrevient à l'une des conditions du portail, il perd le droit d'y accéder et de l'utiliser. La Ville de Québec peut, à sa seule discrétion, de façon temporaire ou permanente, modifier, interrompre ou refuser l'accès au portail, et ce, sans préavis ni responsabilité envers le fournisseur et ses utilisateurs autorisés ou autrui.

Si une disposition des présentes conditions s'avère inexécutable, elle sera considérée comme supprimée, sans affecter la validité ni le caractère exécutoire des dispositions restantes.

Si pour une raison ou une autre la Ville de Québec modifie ou révoque les conditions ou le droit d'utilisation du portail, le contrat d'acquisition de biens, de travaux et de services incluant les services professionnels conclu par votre consentement aux présentes conditions demeure malgré tout en vigueur et reste exécutoire pour vous quant à votre utilisation antérieure du portail et à tout ce qui peut en découler directement ou indirectement. Si le fournisseur n'est pas satisfait du portail ou des présentes conditions, le seul et unique recours du fournisseur est de cesser d'utiliser le portail.

Les lois du Québec régissent l'utilisation du présent portail, sans tenir compte des règles relatives aux conflits de droit, notamment les litiges pouvant découler de l'utilisation du portail ou de son contenu. Les tribunaux du Québec ont la compétence exclusive pour toutes les réclamations.